

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



MAIRIE  
de  
SAINT PAUL ET VALMALLE  
34570

# SAINT PAUL ET VAL' *MAG*

Édition N°14 - Janvier 2021

20

21

BONNE ANNÉE

[www.stpauletvalmalle.fr](http://www.stpauletvalmalle.fr)



## LE MOT DU MAIRE

Ce nouveau mandat électoral a débuté dans des circonstances très particulières. Elus depuis le 15 mars 2020, les nouveaux Conseillers Municipaux n'ont pu être officialisés dans leur fonction que le 26 mai. Toutefois, pour notre Commune, la gestion des 4 premiers mois a été facilitée puisque 8 Conseillers sur 15 étaient déjà dans l'ancien Conseil Municipal. J'en profite pour remercier toute l'ancienne équipe municipale et bien sûr, la nouvelle pour leur solidarité dans un contexte très particulier.

Le premier confinement de Mars a été difficile à gérer avec des services publics fermés. Fort heureusement, nos employés administratifs ont joué le jeu ainsi que nos agents des services techniques, des écoles et tous nos bénévoles. Pour cela, il convient de les remercier. Cette situation particulière nous a fait perdre un temps précieux et a retardé de 6 mois des projets importants tels que la création d'une nouvelle cantine et de deux salles de classe. Les investissements mis sur rail en 2019 ont été réalisés, notamment les deux salles de l'Atelier Martin Burninston. La réhabilitation de la Mairie (engagée par le Conseil Municipal précédent) va pouvoir enfin démarrer début 2021.

Au mois de Novembre, la Covid 19 nous a durement frappé au niveau des écoles. Les directives de l'ARS nous ont obligé à fermer toutes les classes avec des conséquences souvent désastreuses pour certains parents d'élèves. Après la réouverture, le service périscolaire n'a pas pu être assuré, un trop grand nombre de personnel étant malade nous avons été dans l'impossibilité de trouver du personnel compétent de remplacement pour encadrer les enfants en toute sécurité...

Les commerces de notre commune subissent aussi cette crise si difficile et ont dû faire face aux contraintes en revoyant leur organisation de fonctionnement et d'autres ont dû fermer pendant plusieurs mois selon les directives gouvernementales. Hélas, un commerce a dû cesser définitivement son activité. Nous les soutenons durant cette période sombre et nous sommes là à leurs cotés.

Depuis le mois de Mars, toutes les manifestations festives et sportives ont été supprimées. Pour cette nouvelle année il n'y a pas eu de vœux à la population, juste un message sur le site internet. Si nous respectons les gestes barrières, la situation sanitaire devrait s'améliorer et permettre à tous de reprendre le cours d'une vie normale.

En attendant des jours meilleurs, tout le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année pour vous et tous vos proches.

Jean-Pierre Bertolini, votre Maire.



*Le Maire et le Conseil municipal de Saint Paul et Valmalle  
vous présentent leurs  
Meilleurs Vœux 2021*

## ORDRE DU JOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

### 15/01/2020

- Nouvelle convention au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.
- Mise à jour du tableau du personnel communal.
- Acquisition des parcelles cadastrées A476 et A528.

### 04/03/2020

- Participation de la Commune d'AUMELAS aux dépenses de Fonctionnement de l'école Suzanne St JULIEN.
- Inscription de 2 enfants d'AUMELAS à l'école de SAINT PAUL et VALMALLE.
- Renouvellement du temps scolaire sur 4 jours.

### 26/05/2020

- Installation des conseillers municipaux.
- Election du Maire.
- Fixation du nombre d'Adjoints au Maire.
- Election des Adjoints au Maire.
- Etablissement du tableau du Conseil Municipal.

### 08/06/2020

- Constitution des commissions municipales.
- Indemnisation du personnel communal lors des élections municipales.
- Indemnités de fonctions des élus.
- Constitution de la commission d'Appel d'Offres.
- Renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S.
- Désignation d'un référent communal responsable du dispositif d'urgence des victimes de violences conjugales.
- Désignation des délégués à Hérault Energies du département de l'Hérault.
- Désignation d'un correspondant «Défense».
- Désignation de nouveaux délégués pour le SIADE du «MAS DIEU».
- Autorisation au Maire de recruter des Agents non titulaires pour un besoin occasionnel.
- Délégation du Conseil municipal au Maire en matière de préemption.
- Délégation du Conseil municipal au Maire en matière d'emprunts.
- Autorisation au Maire d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
- Délégation du Conseil municipal au Maire en matière de contrats d'assurances.

### 26/06/2020

- Vote du compte administratif du C.C.A.S. 2019.
- Vote du Budget 2020 du C.C.A.S.
- Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.
- Vote du compte Administratif communal 2019.
- Vote du compte de gestion 2019.
- Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune.
- Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2020.
- Vote des taux d'imposition des Taxes locales 2020.
- Vote des subventions aux Associations pour l'année 2020.

### 09/09/2020

- Communication du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets pour 2019.
- Présentation du rapport annuel sur le service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de 2019.
- Désignation des représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'agence Technique Départementale «Hérault Ingénierie».
- Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la C.C.V.H.
- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- Désignation d'un élu Référent «Plan Climat Transition».
- Adhésion à la Fédération Nationale des Communes Pastorales.
- Convention avec Hérault THD pour mise à disposition d'une parcelle privée de la Commune pour installation d'équipements d'un réseau de communication électroniques.

### 14/10/2020

- Approbation de la révision générale du P.O.S valant élaboration en P.L.U.
- Approbation du zonage d'assainissement pluvial de la Commune.
- Extension du Droit de Préemption Urbain aux nouvelles zones U et AU du P.O.S révisé en P.L.U.
- Achats de matériels informatiques pour la classe de CM1 et CM2.
- Formation des élus et des crédits affectés.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal dans le cadre d'une procédure d'avancements de grades.

### 25/11/2020

- P.L.U.I./ opposition au transfert de la compétence P.L.U. à l'E.P.C.I.
- Attribution d'une prime exceptionnelle à certains agents dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- Mutualisation des services : approbation des avenants portant prorogation des conventions.
- Convention de groupement de commande/ service informatique mutualisé.
- Election d'un représentant et d'un suppléant pour le service informatique Mutualisé.



LA MAIRIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

ENTRANCE ET JEUNESSE

CULTURE ET TOURISME

VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIQUE

Recherche...



**Vous désirez plus de détails sur les délibérations ?  
Rendez-vous sur le site : [www.stpauletvalmalle.fr](http://www.stpauletvalmalle.fr)**

Bienvenue

à Saint Paul et Valmalle

## BUDGET

### BUDGET PRIMITIF 2020

Suite à la crise sanitaire liée au covid19, les dates concernant le vote des documents budgétaires ont été modifiées, ainsi, le budget communal a été voté par le nouveau conseil municipal en date du 26 juin 2020.

La commune dispose d'un budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale(CCAS).

### BUDGET PRINCIPAL

Il se compose de deux grandes sections : une de fonctionnement et une d'investissement.

- Section de fonctionnement : retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune.
- Section d'investissement : présente les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement, nouveaux ou en cours, qui modifient ou enrichissent le patrimoine communal.

### LE BUDGET 2020 DE FONCTIONNEMENT EST DE 991.000,00€

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités aux élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'état.

**TAUX D'IMPOSITION** : Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts cette année.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EST DE 2.416.000€

- Les dépenses : Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Ce budget regroupe toutes les réalisations programmées à ce jour sur la durée du mandat et non pas sur une seule année.
- Les recettes : Urbanisme (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, excédent de fonctionnement.

### BUDGET ANNEXE CCAS

LE BP 2020 EST DE 6000€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES - BP 2020

- 20 - Immobilisations incorporelles	26 000,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles	2 353 000,00 €
- 16 - Emprunts et dettes	37 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>= 2 416 000,00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - BP 2020

- 16 - Emprunt et dettes	531 000,00 €
- 10 - Dotations fonds réserves	196 840,57 €
- 1068 - Excédents fonctionnement capitalisés	100 000,00 €
- 138 - Autres subventions	637 000,00 €
- 024 - Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement	36 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 770 840,57 €</b>
<b>Solde reporté</b>	<b>+ 645 159,43 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>= 2 416 000,00 €</b>

## LES DÉCHETS

• Ça fait maintenant 2 ans qu'une action est menée par un parent d'élève qui propose de ramasser les déchets qui traînent dans nos rues. Cette belle initiative implique des parents mais aussi des enfants, par contre ce qui est dommage c'est qu'on ne devrait pas avoir besoin de ramasser les déchets des autres. Tout commence par le respect de l'environnement, du village et des gens qui y vivent.

Lors de ces journées, des kilos d'ordures sont ramassées alors un  
**GRAND MERCI**

à tous les participants pour votre implication !

• Concernant les poubelles, qu'elles soient grandes, petites, vertes ou grises, elles ne doivent pas rester dans les rues. Les poubelles doivent être rentrées dans votre cave, garage ou jardin afin de ne pas être renversées par des animaux sur la voie publique.

On vous demande donc d'être vigilant sur vos poubelles et de ne pas les sortir 2 jours avant le jour du ramassage.

Nous voulions aussi rappeler aux habitants qui promènent leurs animaux, que les déjections canines sont par mesure d'hygiène,

***interdites sur les voies publiques !***

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller au respect de cette réglementation !



## TRI SELECTIF

### 3 RAISONS DE TRIER SES EMBALLAGES

#### **Le tri : un geste simple**

Au 1<sup>er</sup> mars, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !

#### **Le tri : première barrière à la pollution**

Une fois les emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets et de limiter la pollution de l'air, de l'eau ou des sols et la consommation d'énergie dues à l'extraction de ressources naturelles.

#### **Le tri : pour faire des économies**

Une fois triés, les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux. La revente de ces matériaux à des recycleurs permet d'alimenter le budget déchets de la collectivité alors qu'un emballage, qui n'est pas trié mais enfouis, lui coûte de l'argent.



Afin de faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des déchets, notre territoire va passer à l'extension des consignes de tri. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, vous pourrez trier tous vos emballages.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune, avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler. Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour trier les emballages de notre territoire.

#### **Qui est concerné ?**

L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault vont pouvoir, dès le 1<sup>er</sup> mars, trier tous leurs emballages.

#### **Et en pratique ?**

Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune !

Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.

Quelques exemples de déchets qui pourront être mis dans la colonne jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques... Pas de panique, un guide du tri vous sera envoyé avant le 1<sup>er</sup> mars !

***A partir du 1<sup>er</sup> mars 2021, une seule chose à retenir : tous les emballages se trient !***

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

- Réfection chemin du Bois d'Arnaud (partie haute), travaux réalisés par l'entreprise ROUVIER.

Coût : 33 000€ (subvention du Conseil Départemental)

- Aménagement du RDC du bâtiment Martin BURNINSTON, avec création de 2 salles de 70 m<sup>2</sup> chacune.

Coût : 200 000€ entièrement autofinancé pour une réalisation plus rapide.

- De septembre à novembre, travaux d'électrification par la CESML pour l'enfouissement d'une ligne haute tension de SAINT PAUL ET VALMALLE à SAINT PONS DE MAUCHIENS par la D111E1.

En même temps, enfouissement d'une ligne basse tension qui dessert le hameau de Valmalle et ses environs. Ces travaux ont engendrés des désagréments pour les habitants usagers de la route de Valmalle. La société SPIE avait en charge ces travaux.

- Des travaux d'enfouissement de lignes électriques ont également été effectués chemin de l'Estagnol, toujours pour le compte de la CESML. L'entreprise SERPOLET a réalisé ces travaux.

- Le remplacement de la main courante de l'escalier au cimetière «vieux» a été réalisé par l'entreprise STAGNER de SAINT PAUL. Coût : 3 300€

- Pendant l'été, nos services municipaux, avec l'entreprise de Plomberie Cabanier, ont effectué de nombreux travaux au niveau des écoles, pour un coût global d'environ 3 000€ :

- Aménagement ancienne classe CM

- Mise en conformité maternelle (lavabos, électricité)

- Suite aux changements de classes, déplacement des jeux éducatifs.



### PLU

Par délibération du conseil municipal du 24 Février 2015, la commune de Saint Paul et Valmalle a prescrit la révision générale du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pour apporter une assistance efficace aux élus dans l'élaboration de son PLU, le Cabinet URBAN PROJECTS a été retenu. De même, le BET SERI a été missionné pour accompagner la Commune dans l'élaboration de son zonage d'assainissement pluvial.

Après étude et plusieurs séances de travail avec les personnes publiques associées à la procédure de révision, et en particulier les services de l'état, le dossier de PLU, a pu dès lors être arrêté par délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2019.

Il a ensuite été adressé pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure ainsi qu'à celles qui en avaient fait la demande. La Commune a ainsi reçu différents avis qui ont été intégrés au dossier de PLU. Le dossier ainsi constitué a été mis en enquête publique du 6 janvier 2020 au 7 février 2020 inclus.

M. CHALON, nommé Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 4 mars 2020 en émettant un avis favorable sur le projet de PLU.

En conséquence, le conseil municipal réuni en séance du 14 octobre 2020 a :

- approuvé son Plan Local d'Urbanisme ;
- approuvé son zonage d'assainissement pluvial ;
- décidé d'étendre le Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'ensemble des nouvelles zones U et AU du POS révisé devenu PLU.

*Le PLU est devenu exécutoire*

*après l'accomplissement de toutes les démarches administratives le 21/10/2020.*

## PLU (suite) Le plan local d'urbanisme comprend :

1- Un rapport de présentation

2- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

s'articulant autour de 4 orientations :

- Valoriser le cadre de vie par la protection de l'environnement, du patrimoine et de l'agriculture.
- Assurer la maîtrise de la structure urbaine et de l'urbanisation future.
- Maintenir et développer l'économie locale.
- Adapter et anticiper les infrastructures et les équipements nécessaires pour les croissances démographiques.

3- Un règlement

Toutes les autorisations d'urbanisme doivent se conformer à l'ensemble des règles édictées dans le PLU. Ce règlement est composé d'une partie écrite et d'une partie graphique.

Il peut définir 4 grands types de zones :

- Zone U pour les espaces urbanisés
- Zone AU pour les espaces à urbaniser
- Zone A pour les espaces agricoles
- Zone N pour les espaces naturels

Chaque grand type ne peut être divisé en sous zone.

Ex : la zone A peut être UA (le centre historique) ou UB (les extensions pavillonnaires récentes) ou la zone UE (les activités économiques).

4- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP définissent des orientations à respecter en ce qui concerne les mobilités, les formes urbaines, la gestion hydraulique et proposent des objectifs de programmation sur la destination et la typologie des constructions à réaliser.

Le règlement du PLU a défini 3 secteurs soumis à des OAP :

- CAMP D'ARIES-LAZIOLS sur 2ha47 • LA MINE sur 1ha45 • LES CADENEDES sur 1ha40 •

**RAPPEL** Toute construction doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie et doit répondre aux exigences du règlement du PLU de la zone concernée.

Des permanences urbanisme seront organisées à la mairie sur rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, elles seront assurées par Mme Laupies (service urbanisme) et un élu.

### Autorisations d'urbanisme délivrées au cours de l'année 2020

Permis de construire : 14 dont celui de la mairie.

PC modificatifs : 3

Déclarations préalables : 18

### EXTENSION MAIRIE ET REQUALIFICATION DES ABORDS.

Il s'agit d'un bâtiment en R+1 où seul le rez de chaussé sera accessible au public. L'accueil actuel, les bureaux et la salle du conseil situés au R+1 seront réaménagés et réservés au personnel. Le PC de la mairie consiste en la création d'un volume simple en greffe de l'existant et en une recomposition complète des aménagements du rez de chaussé permettant de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'accueil, un sanitaire et la salle du conseil ouverte au public. Les stationnements seront aménagés dans un périmètre élargi autour de la mairie et de l'église.

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2021

Durée : 12 mois

Budget prévisionnel : 900.000€TTC

Part communale estimée entre 30 et 40%  
(en attente des dernières notifications de subventions)



### PROJET EXTENSION DES ÉCOLES.

Les études de faisabilité de cette opération ont été confiées à M Landemaine architecte urbaniste. Le programme consiste en la réalisation d'un ensemble de deux bâtiments destinés à héberger la cantine scolaire et deux nouvelles salles de classe sur le site de l'ancien terrain de tennis.

### AMÉNAGEMENT ESPACE COMMUNAL POLYVALENT ATELIER MARTIN BURNISTON

Opération achevée pour un coût de 200.000€.

## ECOLE SUZANNE SAINT JULIEN

Tout d'abord nous tenons à remercier nos agents municipaux (agents d'entretien, atsems et agents techniques) qui ont fait preuve de professionnalisme et d'adaptation depuis le début de cette crise sanitaire, nous remercions aussi l'équipe enseignante qui ont tout mis en œuvre pour que nos élèves puissent continuer leur scolarité jusqu'à la fin de l'année scolaire dernière.



Cette année nous avons 189 élèves (26 de plus que l'année dernière) ce qui a occasionné une ouverture de classe.

Cette classe est actuellement dans une des salles Martin BURNISTON en face de la Mairie en attendant que notre projet de classes supplémentaires et de cantine prennent forme.

Cela a entraîné quelques travaux (pose de tableaux, ameublement, réfection de clôture pour la cour, etc....)

Nous en avons profité pour faire un pôle maternelle dans les deux classes du haut (Mme GUILLOT et Mme SIMON) nous avons donc refait les sanitaires (wc et lavabo) pour qu'ils soient adaptés à leurs tailles.

### Les effectifs des classes sont les suivant :

- PS/MS : 29 élèves avec Mme GUILLOT
- MS/GS : 27 élèves avec Mme SIMON
- GS/ CP : 27 élèves avec Mme CANAL
- CP/CE1 : 25 élèves avec Mme RAVEL
- CE1 : 26 élèves avec Mme JOUSSON
- CE2/CM1 : 27 élèves avec M. BRUSSET (directeur) et Mme BARDY
- CM1/CM2 : 28 élèves avec Mme VARACHAT

Nous tenons à finaliser les projets de nouvelles classes et la création d'une nouvelle cantine, adapté au nombre d'enfants grandissant d'années en années ; et pour un meilleur confort pour tous.

## BUS SCOLAIRE



Un nouvel Arrêt de bus «scolaire» est en place!

### **Bonne nouvelle !**

Il est placé à la cave coopérative et il se nomme

### **«Arrêt des Cévennes».**

Il est placé dans les deux sens de la route et cet arrêt concerne uniquement le transport scolaire.

**Merci Hérault transport.**

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Vous ne connaissez pas encore la bibliothèque de votre village, alors n'hésitez pas à venir découvrir ce lieu de vie, de culture et d'échanges qui n'a de cesse de diversifier ses offres pour être au plus proche de vos attentes. Dans nos locaux, situés en face du groupe scolaire, vous serez accueillis (hors période de crise sanitaire) par une équipe de bénévoles qui vous accompagnera, si besoin, dans vos recherches documentaires.

**Le lundi et mercredi après-midi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 11h30**

**Consulter** sur place, emprunter tous les documents qui composent le fonds de votre bibliothèque municipale mais aussi réserver les ouvrages disponibles dans les 23 autres bibliothèques du réseau intercommunal de la CCVH, Communautés de Communes de la Vallée l'Hérault, dont Saint-Paul et Valmalle fait partie.

**Partager** un moment de convivialité le lundi de 16h00 à 18h00 dans le cadre de la ludothèque animée par l'association Homo Ludens. Et si vous pensez que la bibliothèque n'est qu'un lieu dédié à la lecture ; vous allez être surpris par une programmation annuelle faite de rencontres thématiques, de spectacles, d'ateliers et très prochainement par des acquisitions de jeux que vous pourrez également emprunter.

Malheureusement, cette année marquée par la crise sanitaire, la bibliothèque a dû annuler la plupart des animations initialement prévues (spectacles jeune public, atelier d'écriture, jeux numériques, soirée du court métrage...). Cependant l'équipe de bénévoles, avec le soutien de la municipalité, a maintenu chaque fois que c'était possible une ouverture au public et notamment durant toute la période estivale. Autorisant dans un premier temps l'accès à un nombre réduit de personnes, puis proposant dans un second temps un drive pour permettre aux usagers de réserver, retirer et restituer leurs livres dans le respect du protocole sanitaire.

**Ainsi, malgré le confinement,  
nos lecteurs ont continués à voyager,...  
puisque comme le disait Victor Hugo  
« Lire c'est voyager ».**

**Nous souhaitons avoir une pensée pour  
M. SAUVAIRE Jean-Pierre,  
bénévole de la bibliothèque  
qui nous a malheureusement quitté  
le mercredi 6 Janvier 2021.  
Un personnage qui aimait la vie,  
passionné et impliqué par ses actions.**

**Au nom de tous les bénévoles et du Conseil Municipal, merci  
Jean-Pierre d'avoir fait partie de notre équipe de bénévoles  
depuis 2006.**

**[bibliotheques.cc-vallee-herault.fr](http://bibliotheques.cc-vallee-herault.fr)**

Pour ceux qui préfèrent rester chez eux, le service en ligne permet :

- d'accéder à votre compte lecteur, pour réserver et prolonger vos prêts,
- de découvrir les nouveautés, les sélections thématiques et les coups de cœur des bibliothécaires du réseau,
- de suivre les actualités de vos bibliothèques, partager vos avis de lecture,
- de choisir un livre, un CD ou un film,
- de consulter l'agenda culturel Grains de culture proposé par la CCVH,
- ou encore d'accéder aux ressources numériques de la médiathèque départementale «PIERRES VIVES».

**Petite** bibliothèque, certes, mais pour le plaisir de tous, un large choix enrichi notamment :

- des collections des 23 bibliothèques du réseau qui grâce à son principe de mutualisation offre une vaste palette pour adultes, enfants et adolescents de livres, CD, revues, DVD .
- des collections de la bibliothèque Départementale de l'Hérault.
- d'un budget annuel de 2€ par habitants alloués aux acquisitions, soit pour l'année 2020 de 2290€ répartis de la manière suivante :
  - 687€ pour les livres adultes,
  - 916€ pour les livres jeunesse
  - 687€ pour la bande dessinée.
  - d'un budget exceptionnel de 3000€

octroyé cette année par la CCVH, dans le cadre du désherbage, (opération qui consiste à éliminer et renouveler les collections afin d'offrir des ressources actualisées).

Les adultes et adolescents pourront alors dès janvier découvrir de nombreuses nouveautés à hauteur de :

- 1000€ pour la BD adulte et jeunesse
- 400€ pour le roman policier,
- 400€ pour le roman et nouveautés,
- 400€ pour la littérature jeune adulte
- 800 € pour les documentaires.

## Tarifs

Catégorie d'abonnés	CCVH	Hors CCVH
Adulte	10 €	20 €
Couple	15 €	30 €
Mineur	Gratuit	Gratuit
Association	10 €	20 €
Ecoles	Gratuit	Gratuit
Tarif réduit*	5 €	10 €

\*Tarif réduit : étudiant, chômeurs, bénéficiaires du RSA, touristes

**N'hésitez plus et rejoignez-nous !**

## APEP

L'année 2019/2020 a été très particulière d'une part avec le peu de participants à l'assemblée générale et d'autre part avec l'arrivée de la covid 19 dans nos vies.

L'APEP a tout de même pu organiser normalement :

- Halloween le 31/10/19 sous la forme d'une boum entièrement gratuite.
- Une bourse aux jouets le 17/11/2019.
- Un spectacle de Noël le 6/12/2019 avec la vente des préparations culinaires réalisées en classe par les élèves et les eco-cups customisées par ceux-ci.

Pour finir, la traditionnelle vente de chocolat qui nous a permis de participer au goûter de Noël des élèves.

Pour 2020 nous devions proposer le carnaval et une journée festive avec structures gonflables malheureusement comme vous le savez avec la covid 19 cela n'a pas été possible.

Pour cette nouvelle rentrée entre les protocoles covid et l'administratif ont rendu impossible l'organisation de l'assemblée générale.

L'APEP remercie grandement la mairie de Saint Paul et Valmalle pour avoir maintenue sa subvention annuelle.

A très bientôt

L'équipe de l'Apep

[a pep.stpaul@gmail.com](mailto:a pep.stpaul@gmail.com)



## LES FRANCAS

A l'ouverture en 2014, le centre de loisirs de Saint Paul et Valmalle ne comptait qu'une dizaine d'enfants.

A ce jour, nous avons un effectif d'enfants qui augmente régulièrement.

Pour les inscriptions des mercredis et des vacances scolaires

**Contact :**

**06 24 82 89 40**

Mme LESCURE Sophie (Directrice).

## FOYER RURAL

Oyez Oyez !! Nous espérons que vous allez toutes et tous très bien ainsi que vos proches.

Et rebelote ! Les activités du foyer rural de Saint Paul doivent à nouveau s'arrêter pour cette deuxième partie du premier trimestre.

Les dernières annonces nous laissent néanmoins espérer une reprise après les fêtes de fin d'année. L'année avait pourtant bien démarré avec une bonne motivation ! Nous avons retrouvé nos animateurs et nos animatrices et une belle énergie était au rendez-vous.

Il y avait tout de même quelques petits changements avec Carine, qui s'occupait de l'activité arts plastiques. Elle fait une pause car elle vient d'être à nouveau maman ! Plein de bonnes choses pour elle. Mais l'activité ne s'est pas arrêtée pour autant car Benjamin nous a rejoint pour assurer l'intérim cette année. Nous avons même inauguré une formule de cours prometteuse juste avant l'arrêt, avec adultes et enfants en même temps. Nous espérons que ça repartira aussi bien !

L'activité Rollers n'a aussi pas pu reprendre cette année, nous travaillons néanmoins pour pouvoir la proposer à nouveau l'année prochaine.

Enfin, l'activité Yoga est désormais encadrée par Véronique qui reprend le flambeau de Delphine qui va s'éloigner de Saint Paul, nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Bienvenue à Benjamin et Véronique !

Voici donc les activités de cette année :

- du Judo avec Thierry,
- du Hip-Hop rythmé par Thibault,
- des cours d'Anglais with Anne,
- du Yoga proposé par Véronique,
- de la Boxe pieds/poings géré par Christophe,
- du Théâtre mis en scène par Amandine,
- du Patchwork assemblé par Martine,
- de la Gym jeunes enfants et parents/bébé par Sophie,
- du VTT emmené par Sophie,
- de la Couture cousu par Lucie,
- du Fitness animé par Nadine,
- et de la création artistique grâce à Benjamin.



### *Toutes ces activités sont là pour vous !*

En cette période assez «turbulente», nous tenons à vous remercier pour les dons que vous avez pu faire à notre... enfin plutôt à votre association ! Cela nous a beaucoup touché !

Plus concrètement, cela nous permet d'être sereins pour cette année, qui ne sera sûrement pas optimale pour l'équilibre de notre activité.

Grâce à vous mais aussi grâce au soutien de la mairie, nous serons en mesure de rembourser les séances que nous ne pourrons pas rattraper au cours de cette saison 2020/2021.

C'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à continuer à venir essayer nos activités lorsque nous serons en mesure de reprendre, les inscriptions en cours d'année sont toujours possibles avec un tarif adapté !

Bref, le foyer rural de Saint Paul reste mobilisé et nous espérons que vous pourrez revenir rapidement bouger, parler, danser, créer, rouler... avec nous !

D'ici là, portez-vous bien et passez une excellente fin d'année !

## COMITE DES FETES

Nous sommes une association qui vit grâce et pour les Saint Paulais. Les manifestations de l'an dernier se résument à une pièce de théâtre au mois de mars et deux concours de boules durant l'été. Les deux gros événements prévus pour l'année 2020 ont été annulés : les estivales et la fête du village. Nous souhaitons les programmer au cours de l'année 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Nous vous communiquerons le détail du programme de 2021 une fois que nous aurons les autorisations. Pour celles et ceux qui souhaitent nous rencontrer et peut-être nous rejoindre nous vous invitons à nous contacter via Facebook.



ELECTIONS

*Votre voix compte !*  
**ELECTIONS**  
DE VOS REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
**2021**  
DU 1<sup>ER</sup> AU 15 MARS 2021

**CNRACL**  
La caisse des déposants  
territoires et hospitaliers

**Pourquoi, comment,  
où et quand voter ?**  
toutes les réponses :  
[www.cnrACL.retraites.fr](http://www.cnrACL.retraites.fr)

**Retraités de la CNRACL, élevez vos représentants  
au sein de votre caisse de retraite.**

Le vote se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité



Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
Jusqu'au 11 janvier 2021	Adresse postale	- via mon espace personnel CNRACL	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30
	Etat civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes papier consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30



Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL et à retourner Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergne - 33 059 Bordeaux Cedex



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février.

Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h
- Ou
- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

- La Caisse des Dépôts et Consignations conjointement avec les ministères chargés des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021 », conformément au décret n° 2007-173 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et à l'article 25 du décret n° 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales en 2021.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées au titre des « Elections CNRACL 2021 ». Aux termes de l'article 10-1 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et de l'article 25 du décret n° 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et de retrait de leurs données à caractère personnel auprès de leur caisse. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un e-mail à l'adresse suivante : [mesdonnees@caissesdesdepots.fr](mailto:mesdonnees@caissesdesdepots.fr) ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Plateau de la République, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et/ou jandra toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.

Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Les personnes concernées par ce traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent du droit de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Une gestion

Commune de      Nom de la commune

**PROJET**

Nom de la commune, le

**Objet :** Application des obligations légales de débroussaillage (OLD) pour protéger du feu votre habitation

Pièce(s) jointe(s) : plaquette OLD

Madame, Monsieur,

Lors des violents incendies de forêt qui ont frappé les départements des Bouches du Rhône, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude ainsi que notre département au cours des étés 2016 et 2017, les pompiers ont constaté que les constructions dont les abords avaient été débroussaillées ont été pour la plus grande part épargnées par les flammes, et ils ont ainsi pu se consacrer à une attaque plus dynamique du feu. Malheureusement, les abords de nombreuses constructions dans notre département de l'Hérault ne sont pas suffisamment débroussaillées, alors que la loi en fait une obligation.

Outre les dommages matériels à déplorer lors de certains incendies de forêt, la non conformité des OLD augmente fortement l'exposition des personnels chargés des actions de protection et de lutte contre les feux de forêt. Par ailleurs, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation de ces dommages en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.

C'est pourquoi, face à ce risque, votre mairie, avec l'appui des services de l'Etat, s'impliquent depuis de nombreuses années pour assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillage. Vous trouverez en pièce jointe un dépliant pour vous accompagner dans la bonne réalisation du débroussaillage de votre propriété (espacement des arbres, élagage, mise à distance du bâti, élimination des bois morts et déchets végétaux, etc.). Vous pouvez également consulter le site Internet des services de l'Etat dans le département de l'Hérault pour accéder à ces informations et à la réglementation applicable : [herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/foret](http://herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/foret).

Des contrôles pourront intervenir dès cet hiver et jusqu'en juin prochain pour vérifier l'exécution du débroussaillage à travers la commune, y compris autour de votre habitation. En cas de non-respect, conformément au code forestier, un arrêté de mise en demeure sera pris à votre encontre, le procureur de la République sera informé, et les travaux seront réalisés d'office à vos frais.

Je compte sur vous, Madame, Monsieur, pour accomplir les travaux nécessaires à votre sécurité, et celle de vos proches. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la commune de



**Recherche de personnel  
pour du périscolaire**

**Pour plus de renseignements contactez la Mairie  
au 04.67.55.56.16**

## FESTIVITÉS

Concernant les festivités de la commune, avec la COVID 19, rien n'a pu être réalisé. Les commémorations se sont limitées à un dépôt de gerbes, la soirée du 13 juillet annulée ainsi que les vœux du Maire et le repas des aînés. Nous en sommes navrés...

Mais nous avons toutefois voulu soutenir nos infirmières en leur offrant un panier gourmand afin de les remercier pour leur professionnalisme et leur gentillesse face à cette crise.

Pour cette année si différente des autres nous avons souhaité apporter à nos aînés de plus de 75 ans (*inscrits sur les listes électorales*), une attention toute particulière en leur offrant un panier de fête, ce qui les a beaucoup touchés !

Pour les aînés qui sont conviés habituellement aux repas, pas d'inquiétudes, nous préparerons une journée remplie de joie et de convivialité dès que cela sera possible.

Nos festivités nous ont manquées mais nous en ferons une priorité pour 2021 afin de se retrouver autour d'un verre et de quelques pas de danse comme nous le faisons si bien !



## CAMIONS ALIMENTAIRES

Pendant le confinement de Mars, nous avons fait appel à des camions alimentaires pour pouvoir aider les Saint Paulais à se ravitailler sans danger. Fromages, boucherie, produits Italiens ainsi que pâtisseries nous ont permis de découvrir des produits de qualités et des commerçants très professionnels !

*Merci à eux pour leur présence !*



## ETAT CIVIL du 25 décembre 2019 au 25 décembre 2020



### NAISSANCES

Lola SEYNAT le 01/04/2020  
 Arthur CLET le 15/04/2020  
 Milana MADDEDU le 21/04/2020  
 Viktor GACHON le 02/06/2020  
 Lucile RIVAS le 09/06/2020  
 Ilyan GNABA le 12/06/2020  
 Mila LAMOUREUX le 14/07/2020  
 Milo CORBIERE le 18/07/2020  
 Charline RAYNAUD le 03/08/2020  
 Zola LECONTE le 12/08/2020  
 Eléonore BOSC LEFFRAY le 14/08/2020  
 Valentine SOUCHON le 15/08/2020  
 Lily AIMES le 20/08/2020  
 Lizie ESCARGAZA le 29/09/2020  
 Elena GOMEZ le 16/10/2020  
 Valentina RUIZ le 22/10/2020  
 Milo KACHOUR le 23/10/2020  
 Jannah OUCHEN le 24/10/2020  
 Loryana RICHERME le 27/10/2020  
 Célia VEST le 06/11/2020  
 Margot PEREZ MERCADIER le 11/11/2020



### MARIAGES

Jessica STYLES et Yohann MUNUERA  
 le 22/08/2020



### DECES

Mme Jeanine FABRE veuve LEYGUES,  
 le 20/02/2020  
 Mme Stéphanie SOCHA veuve FERNANDEZ,  
 le 25/03/2020  
 M Robert VIGOUROUX,  
 le 17/06/2020  
 M André COLOMBIER,  
 le 09/07/2020  
 Mme Mireille ANGELOT,  
 le 01/12/2020  
 Mme Gisèle GUERITAT veuve SAUTEREAU,  
 le 08/12/2020

## Ensemble pour l'avenir de nos déchets

### Les points tri

100% RECYCLABLE



Des colonnes disponibles dans votre commune avec les 3 couleurs du tri

Dépôt au sol = INTERDIT = Incivilités

#### Emballages recyclables

Je dépose en vrac sans sac, bien vidés :

Boîtes alimentaires et cartonnets d'emballages (régulièrement boîtes à pizza, petites boîtes carton pour coils)

Boîtes de conserve, barquettes en aluminium, caissettes, aérosols, bidons et couvercles métalliques

Bouteilles et flacons plastiques avec les bouchons

**Je ne mets pas :** Films et sacs plastiques, barquettes polystyrène, pots de produits laitiers, pots de peinture, cartons de déménagement, contenants de produits toxiques.

#### Tous les papiers

Je dépose en vrac sans sac :

Annuaire, catalogues, magazines, publicités, journaux, enveloppes avec ou sans fenêtre, courriers, livres en mauvais état, cahiers, papier cadeau, sacs en papier propres, papier décapant

**Je ne mets pas :** Papiers gras, papiers d'atelier, mouchoirs, serviettes, essuie-tout, journaux, cahiers, livres.

#### Emballages en verre

Je dépose en vrac sans sac :

Bouteilles, bidons, bocaux et pots, biberons vides, sans bouchon ni couvercle

**Je ne mets pas :** Bouteilles d'alcool, vin, bière, jus, lait, huile, vinaigre, produits dangereux, produits chimiques, produits inflammables, produits explosifs, produits toxiques, produits corrosifs, produits radioactifs, produits nocifs, produits dangereux, produits inflammables, produits explosifs, produits toxiques, produits corrosifs, produits radioactifs, produits nocifs.

Des colonnes de tri pour le textile et les chaussures sont à votre disposition dans certaines communes. Emplacements et consignes de tri sur : [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)

Avant de jeter, pensez à réparer ou à donner vos objets, meubles et matériaux en bon état.

### Les déchèteries

Un espace respectueux de notre environnement, où un personnel qualifié vous accueille et vous oriente. Voici la liste des déchets à déposer en les triant.

#### Déchets acceptés dans toutes les déchèteries \*

Cartons	Piles	Radiographies
Bois	Électriques	Huile de vidange
Métaux	Lampes et Ampoules	Huile de fritures
Végétaux	Batteries	Textiles et chaussures
Gravats	Déchets chimiques	
Non recyclables	Cartouches d'encre	

\* Sauf la déchèterie d'Octon, qui accepte uniquement les cartons, le bois, les métaux, les végétaux, les encombrants et les piles.

Point tri dans toutes les déchèteries \*

- Emballages ménagers recyclables
- Papiers
- Vieilles

#### Déchets acceptés dans certaines déchèteries

Déchets	Objets réemployables	Mobilier usagé	Polystyrène	Bois non traité	Pilâtre
Aspiran	✓	✓	✓	✓	✓
Gignac	✓	✓	✓	✓	✓
Montarnaud	✓	✓	✓	✓	✓
Clermont-Hérault	✓	✓	✓	✓	✓
Lodève	✓	✓	✓	✓	✓
Le Pouget	✓	✓	✓	✓	✓

#### Où déposer les déchets refusés ?

- Médicaments inutilisés ou périmés : chez les pharmaciens (Cyclamed)
- Pneus : chez les revendeurs
- DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) : voir sur le site [www.dasri.fr](http://www.dasri.fr)
- Emballages de produits phytosanitaires : voir distributeurs
- Amiante : chez les professionnels spécialisés

\* Objets et mobilier en bon état, réutilisables, collectés par la Ressourcerie Color d'Hérault (association d'insertion).

### Les bacs individuels

Dans ces équipements vous devez y déposer...

#### Les déchets de cuisine ou biodéchets

100% COMPOSTABLE

Je dépose dans mon bac vert ou dans mon composteur : emballés dans du papier journal ou dans des sacs biodégradables certifiés OK Compost :

Épluchures, fruits et légumes gâtés, restes de repas, viande et poisson\*, café, thé, coquilles d'œufs, essuie-tout, fleurs fanées et petits déchets de jardins.

\* viande et poisson à délayer dans le composteur

**Je ne mets pas :** Coquillages, huile de friture, cendre, litiers d'animaux, déchets de jardins en grande quantité, sacs plastiques.

#### Le reste des déchets

100% ENDOUSSURE

Je dépose dans le bac gris :

Films et sacs plastiques, barquettes en polystyrène, pots de produits laitiers, vaisselle et verre cassés, couches, fibre, papiers gras, mégots, coquillages...

**Je ne mets pas :** Le textile, les appareils électroménagers, ainsi que tous les déchets recyclables.

### Jours et horaires d'ouverture des déchèteries

Fermeture de toutes les déchèteries les dimanches, lundis et jours fériés. Accès interdit aux véhicules de plus de 2 m de hauteur \*

Matin : 9h00 à 12h00 | Midi : 14h00 à 17h15

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Aspiran, Clermont-Hérault, Gignac, Le Pouget, Lodève, Montarnaud	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Montpeyroux	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Octon	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Le Caylar	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert



Agent de déchèterie : un métier qui mérite le respect

\* se rendre en déchèterie gros véhicules (service payant), sauf dans les déchèteries de Lodève, Le Caylar et Octon : accès pour tous les véhicules de plus de 2 m de hauteur avec un service payant au forfait par passage

Service aux professionnels : service payant

#### Deux déchèteries Gros Véhicules\*\*

Service payant au poids ouvertes du lundi au vendredi

Elles offrent un service pour les déchets d'activités professionnelles :

- route de Canet à Aspiran, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- rue du Pont de Gignac à Saint-André-de-Sangonis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

#### Dans les autres déchèteries\*\*

Service payant au forfait par passage selon le gabarit du véhicule (à partir de 6 €)

Les déchèteries conçues pour les particuliers sont également accessibles aux professionnels, avec un véhicule inférieur à 2 m de hauteur et moins de 3,5 t, sous certaines conditions.

\*\* Le professionnel souhaitant utiliser ces équipements doit ouvrir un compte auprès des services administratifs à Aspiran, avant son 1<sup>er</sup> apport en déchèterie et dès son 1<sup>er</sup> apport en déchèterie gros véhicules. Plus d'infos sur [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)



LA  
MAIRIE

URBANISME ET  
ENVIRONNEMENT

ENTRÉE ET  
JEUNESSE

CULTURE ET  
TOURISME

VIE ASSOCIATIVE  
ET ECONOMIQUE

Rechercher...



Bienvenue  
à Saint Paul et Valmalle

# SAINT PAUL PRATIQUE

## Secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 14 H 30 à 17 H 00  
Samedi de 9 H 00 à 11 H 00  
Tél : 04. 67.55.19. 00

## Bibliothèque municipale

Lundi de 16 H à 18 H  
Mercredi de 16 H 00 à 18 H 00  
Samedi de 10 H 00 à 11 H 30  
Tél : 04.67.55.19.09

## La Poste

Lundi au Samedi de 9 H 30 à 12 H 00  
Tél : 04.67.55.56.16

## Ludothèque

Lundi de 16 H 00 à 18 H 00

Ecole primaire : 04.67.55.19.05

Cantine : 04.99.62.27.10

Garderie : 04.99.62.27.11

Gendarmerie : 04.67.75.18.99 ou 17

Pompiers : 18

Perception : 04.67.57.52.42

Samu : 15

Eau et Assainissement : 04.67.57.36.26

(7/7 - 24h/24)

## Médical ou paramédical à Saint Paul et Valmalle

### Médecins (Montarnaud )

Docteur CHAPUIS Marion : 04.67.55.40.06

Docteur MEYER Jeanne : 04.67.55.58.60

Docteur DJEMAA Alain : 04.67.55.58.60

### Orthophoniste :

Mme RECORD Marie Odile : 04.67.55.55.23

### Psychologue Clinicienne :

Mme DESPAX Joëlle : 06.31.47.03.64

### Infirmières :

Mme GELLY-BELLY Christine

Mme BOUSQUET Géraldine

Mme MAREAU Cécile

N° Commun cabinet : 04.67.55.42.98

### Kinésithérapeute :

M. COCHET Samuel : 04.67.55.52.72

### Ostéopathes :

M. VINCENT Marc : 04.99.52.86.63

M. SHUNY Steeve : 06.24.09.41.86

## Commune de Montarnaud

### Pharmacie :

BILICKI/STEFEN : 04.67.55.41.82

### Vétérinaires :

Mme RIOU Martine : 04.67.55.45.00

Mme LETERRIER Eléonore : 04.67.55.45.00

### Déchetterie

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 15

Afin de tenir à jour tous les numéros de téléphone, merci de nous faire part des anomalies ou changements que vous rencontrerez lors de la lecture.